

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2020

Étaient présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX-DUBOIS, Frédéric TRICARD, Magali VINCENT, Sonia CLAVURIER-MICHAUD, Christophe COETTO, Marion FILLEUL, François BERTRAND, Émilie CORS, Vincent RENAUDIN, Émilie PORTAIS, Thomas ROGER.

Absent : Bernard BARRAUD (donne son pouvoir à Philippe NEAU).

Secrétaire de séance : Philippe NEAU

1° - Le site internet de la commune :

Le site internet est vieillissant et l'on constate une difficulté à accéder rapidement à l'information du fait de son organisation. On constate aussi un manque d'actualisation de certaines données qui nuisent à la qualité recherchée.

L'objet de la décision de ce jour est de donner à l'entreprise sollicitée un accord de principe en attendant le vote du budget qui permettra d'engager par la suite des fonds dédiés.

Autoriser le maire à signer un accord de principe auprès de l'entreprise PLUSCOM d'Aytré pour la somme de 2718,00€ HT.

Vote 15 OUI

2° - Choix du logo de la commune :

Le sujet mérite d'être retravaillé et sera revu à une date ultérieure.

3° - Plan de financement des travaux de l'église :

Afin de solliciter des subventions, le maire demande aux conseillères et conseillers un accord sur le plan de financement proposé (pièce jointe).

Des demandes de subventions vont pouvoir être réalisées auprès de la DETR, la Région, le Département, la Mission Stéphane BERNE et autres.

Vote 15 OUI

4° - Taux de contribution et tarifs communaux.

A – le taux de Contributions Directes :

Après discussion et explications le Taux d'augmentation de 1% est retenu.

Vote 14 OUI

1 abstention

B – Tarifs ALSH et restauration scolaire :

Le tarif du repas du mercredi est actualisé. Nous nous étions engagés à le proposer au prix facturé par la société CONVIVIO. Il était à 2,55€ et l'actualisation n'avait pas été réalisée depuis 2017. Il est proposé maintenant à 3,06€.

La crise sanitaire a impacté aussi la commande de repas pour le mercredi et nous avons fait le choix de demander aux parents de fournir le pique-nique à leur(s) enfant(s) fréquentant le centre ce jour-là. Aussi avons-nous proposé un tarif – journée sans repas.

Pour l'ensemble de la tarification, nous avons appliqué une augmentation de 1,1% (taux de l'inflation).

Vote 15 OUI

	nouveaux 2020 plus 1,1%			
repas adulte	au 1er sept	5,00 €	allergies	
repas enfant	au 1er sept	3,12 €	1,00 €	1,80 €
Serviette	au 1er sept	1,52 €		
L'heure	QF1	0,89 €		
	QF2	1,04 €		

	QF3	1,19 €		
	QF4	1,24 €		
	QF5	1,36 €		
Goûter	au 1er sept.	0,63 €		
Adhésion	par famille	10,00 €		
1/2 journée sans repas <u>si après midi</u> supplément goûter	QF1	6,82 €		
	QF2	7,87 €		
	QF3	8,13 €		
	QF4	8,23 €		
	QF5	9,80 €		
1/2 journée avec repas <u>si après midi</u> supplément goûter	QF1	9,43 €	7,37 €	8,17 €
	QF2	10,48 €	8,42 €	9,22 €
	QF3	10,74 €	8,68 €	9,48 €
	QF4	10,84 €	8,78 €	9,58 €
	QF5	12,41 €	10,35 €	11,15 €
journée	QF1	11,22 €	9,16 €	9,96 €
	QF2	12,04 €	9,98 €	10,78 €
	QF3	12,31 €	10,25 €	11,05 €
	QF4	13,45 €	11,39 €	12,19 €
	QF5	14,92 €	12,86 €	13,66 €
journée sans repas	QF1	8,16 €		
	QF2	8,98 €		
	QF3	9,25 €		
	QF4	10,39 €		
	QF5	11,86 €		
forfait semaine	QF1	46,48 €	44,42 €	45,22 €
	QF2	49,83 €	47,77 €	48,57 €
	QF3	20,54 €	18,48 €	19,28 €
	QF4	55,45 €	53,39 €	54,19 €
	QF5	61,30 €	59,24 €	60,04 €
Sortie (en fonction de celle proposée)	par enfant	2,00 ou 5,00 ou 10,00 €		

C – Tarifs salle des fêtes :

Les conseillères et conseillers sont d'accord pour ne pas modifier les tarifs location de la salle des fêtes, la Métairie ainsi que ceux de la consommation électrique.

A toutes fins utiles, le maire propose au conseil le vote d'une tarification mensuelle : (usage 1X/S semaines)

6,67€/mois au regard d'une location annuelle à 80€

20, 83€/mois au regard d'une location annuelle à 250€

Un tarif de 190€ annuel est voté pour un usage de 3 semaines sur 4 (soit 15,89€/mois)

Vote 15 OUI

Nature		Tarifs	
		2019	nouveaux 2020
Salle des fêtes "Halles"	"Particuliers"	250 € weekend 150 € la journée en semaine + 1/2 forfait électricité 80€ la soirée + 1/2 forfait électricité	250 € weekend 150 € la journée en semaine + 1/2 forfait électricité 80€ la soirée + 1/2 forfait électricité
	"commercial"	500 € le weekend 400 € la journée semaine - 500 € le weekend	500 € le weekend 400 € la journée semaine - 500 € le weekend
	Consommations électriques forfait	du 01 octobre au 30 avril = 36 € du 01 mai au 30 septembre = 16 €	du 01 octobre au 30 avril = 36 € du 01 mai au 30 septembre = 16 €
	Association Nuailleuse self-défense Association extérieure	80 € par an - 6,67 € par mois 190 € par an - 15,83 € par mois 250 € par an - 20,83 € par mois	80 € par an - 6,67 € par mois 190 € par an - 15,83 € par mois 250 € par an - 20,83 € par mois
La Métairie	1/2 journée (8h-13h ou 13h-19h)	25 €	25 €
	journée (8h-19h)	50 €	50 €
	soirée (19h-00h)	30 €	30 €
MODULAIRE "Jardin de la Mairie"		50 €	50 €

D – tarifs divers (voir tableau) :

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs de 2019 en 2020, certains suivront l'indexation prévue.

Vote 15 OUI

Nature		Tarifs	
		Année 2019	nouveaux 2020
Coupe de bois "sur pied"		15 €	15 €
Coupe de bois "le stère"		30 €	30 €
Concession de cimetière	Perpétuité	300 €	300 €
	50 ans	160 €	160 €
	30 ans	90 €	90 €
Colombarium (1 case)	50 ans	1 000 €	1 000 €
	30 ans	750 €	750 €
	15 ans	500 €	500 €
	Réouverture d'une case	60 €	60 €
Jardin du souvenir	Plaque d'identification	prix coutant	prix coutant
	Droit de dispersion plaque d'identification	30 € prix coutant	30 € prix coutant
Pacage Marais communal		MAE à déduire 266€/ha	MAE à déduire 266€/ha
Carpe aunisienne		Indexé 1 590,21 €	Indexé
Scène	complète	150 €	
	Gratuité pour les mairie de la CDC		
Grilles d'exposition	l'unité	3 €	3 €
Location remorque	journée	40 €	40 €
Location plateaux & tréteaux	particuliers professionnels	Gratuit	Gratuit

Bibliothèque	Adhésion adulte Nuavais	5,00 €	5,00 €
	Adhésion adulte hors Nuavais	10,00 €	10,00 €
Photocopie	Noir & Blanc A4	0,10 €	0,10 €
	Noir & Blanc A3	0,20 €	0,20 €
	Couleur A4	0,25 €	0,25 €
	Couleur A3	0,50 €	0,50 €

5° - Subvention aux associations.

Il est proposé de renouveler les mêmes montants aux associations qu'en 2019. Toutefois, nous devons contrôler si l'association RESAUNIS existe toujours.

La chambre des Métiers et de l'Artisanat nous sollicite car nous avons 6 apprentis sur la commune qui suivent ce cursus. Le maire souhaite encourager cette filière de l'apprentissage trop longtemps délaissée et propose de faire un don de 258€ (6 x 43€)

Vote 14 OUI

1 abstention

ASSOCIATIONS	MONTANT de la SUBVENTION
Banque Alimentaire	450,00 €
Chambre des Métiers	258,00 €
Comité des Fêtes	350,00 €
Coopérative Scolaire	1 400,00 €
Resto du Cœur	450,00 €
Secours Catholique	450,00 €
Souvenir Français	70,00 €
US Aigrefeuille Rugby	80,00 €
TOTAL	3 508,00 €

6° - Délégué(es) aux SPORT et COMMERCE.

Cette désignation est remise à plus tard.

7° - Création de poste :

Dans le cadre des possibilités d'avancement de grade, il est proposé la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe au profit de Madame DEHAUD Lydie, responsable de la restauration scolaire.

Mme DEHAUD est actuellement sur le grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, pouvant bénéficier d'un avancement de grade.

Un poste peut être créé ou supprimé en fonction des besoins. Il peut être conservé et non pourvu.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- ✓ Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- ✓ Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- ✓ Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- ✓ Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal et la délibération n°34-10-2016 fixant les ratios en date du 25 octobre 2016 ;
- ✓ Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} Classe ;
- ✓ Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 28 mai 2020;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité:

- 🗑️ de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe à temps non complet, à raison de 31,02 / 35^{èmes},
- 🗑️ à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois d'Adjoint Technique Territorial au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Classe ;
- 🗑️ l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Restauration scolaire,
- 🗑️ la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 01 juillet

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

8° - Nomination de délégués au SIVU des communes de Ferrières, le Gué d'Alléré, Saint Sauveur d'Aunis et Nuillé d'Aunis.

Il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Titulaire 1 : Philippe NEAU

Titulaire 2 : Marion ROBIN

Suppléant 1 : Christophe COETTO

Suppléant 2 : Marion FILLEUL

Vote : 15 OUI

9° - Marché alimentaire ALSH

Afin de rentrer en conformité dans le cadre de la commande publique pour la fourniture de prestation repas, il est demandé aux conseillères et conseillers d'autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires audit marché.

Vote : 15 OUI

10° questions diverses :

Le maire fait part d'un problème de dépôt sauvage de tôles amiantées sur le chemin de ZP 48 à côté de la station d'épuration. Rendez-vous est pris avec CYCLAD pour enlèvement le 26 septembre à 10h15 (nouvelle du jour, le chemin ZP 48 est propriété de Saint Sauveur – contact pris avec la mairie pour passation du rendez-vous pris avec CYCLAD – non inscrit sur le compte-rendu car post réunion CM)

Le message sur le téléphone de la mairie date du 17 mars et il serait opportun de l'actualiser.

Marion ROBIN nous signale que les rideaux de l'école vont être livrées d'ici 2 à 3 semaines. Le budget doit être voté avant le 31 juillet prochain. Elle propose (à confirmer) une 1^{ère} réunion le mardi 30/06 et de commencer par les budgets annexes.

Doit voir avec Mme DEHAUD sur une éventuelle possibilité de préparation de repas la veille pour l'ALSH (dans le cadre bien entendu de la sécurité sanitaire)

Edwige MADEUX-DUBOIS nous fait part d'un projet de spectacle porté par la CDC à l'attention des communes et des bibliothèques. Il s'agit d'un spectacle d'extérieur « Barbe Bleue » le nombre de spectateurs serait limité à 50 personnes. Il pourrait avoir lieu sur la place du Pigeonnier. Il faudra prévoir un arrêté de voirie à cette occasion. Le spectacle sera co-organisé par la commune et la bibliothèque.

Stéven JARDIN souhaite demander une subvention à la CAF au profit de l'aménagement d'ALSH. Il évoque la problématique des repas froids pour les enfants et s'interroge sur une autre possibilité à proposer aux enfants.

Émilie PORTAIS évoque la Lettre du Maire à propos du budget qui doit être adressée à toutes et tous conseillères et conseillers. Elle souhaite qu'une visite du village soit organisée afin de mieux prendre en compte la totalité du village.

Frédéric TRICARD annonce que l'état propose des subventions aux communes pour améliorer les zones accidentogènes.

Les travaux de la grande rue seront bientôt terminés. La balayeuse est prévue pour le nettoyage suite à l'épandage de gravillons. Il faudra prévoir un arrêté de voirie pour que la rue soit libre de tout stationnement. Les coussins Berlinois sont en train d'être reposés dans la grande rue vers l'école.

Il propose, suite aux fortes pluies dernières et au constat de la difficulté d'évacuation de l'eau de faire contrôler le réseau pluvial et éventuellement le faire curer.

Il évoque avec Magali VINCENT la nécessité de prévoir de buser les fossés devant la propriété CHAUMET, chemin du marais.

Magali VINCENT souhaite aussi une visite de Nuaille et plus particulièrement, visite du bâti. Elle évoque la signature du Certificat d'urbanisme de Monsieur Martineau qui précise le changement d'affectation du bâtiment commercial en bâtiment d'habitation. Elle souhaite rapidement commencer le travail de réflexion sur la place du Four.

La séance est levée à 22h30

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN		François BERTRAND	
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	
Frédéric TRICARD		Vincent RENAUDIN	
Magali VINCENT		Emilie PORTAIS	
Bernard BARRAUD		Thomas ROGER	
Sonia CLAVURIER-MICHAUD			